

PROGRAMME DU CANDIDAT

Idrissa SECK



SOMMAIRE

AXE I INSTITUTIONS ET TERRITOIRE

- I.1 Institutions, bonne gouvernance et civisme
 - I.1.1 Institutions
 - I.1.2 Bonne gouvernance
 - I.1.3 Civisme
- I.2 Sécurité et Diplomatie
 - I.2.1 Sécurité
 - I.2.2 Diplomatie
- I.3 Décentralisation et foncier
 - I.3.1 Décentralisation
 - I.3.2 Foncier
 - I.3.3 Casamance
- I.4 Aménagement du territoire
 - I.4.1 Hydraulique et assainissement
 - I.4.2 Urbanisme et habitat
- I.5 Diaspora

AXE II ECONOMIE

- II.1 Souveraineté alimentaire
 - II.1.1 Agriculture
 - II.1.2 Élevage
 - II.1.3 Pêche
 - II.1.4 Industries agro-alimentaires
- II.2 Energie et Environnement
 - II.2.1 Energie
 - II.2.2 Environnement
- II.3 Infrastructures et désenclavement
- II.4 Fiscalité
- II.5 Emploi des jeunes
- II.6 Tourisme et Artisanat
 - II.6.1 Tourisme
 - II.6.2 Artisanat
- II.7 Économie numérique
- II.8 Promotion du Secteur Privé National
- II.9 Secteur Informel

AXE III CAPITAL HUMAIN

- III.1 Santé
- III.2 Éducation
- III.3 Culture
- III.4 Sports

I.1 Institutions, bonne gouvernance et civisme

I.1.1 Institutions

Proposition 1

Garantir le principe de la République du Sénégal qui est : gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Proposition 2

Établir l'équilibre des pouvoirs en comblant les insuffisances et limites des lois et institutions qui ne sont destinées qu'à maintenir la prédominance du pouvoir exécutif.

Proposition 3

Empêcher les dérives comme la non-transparence, la corruption, le manque d'éthique professionnelle dans les prestations de services publics

Proposition 4

Créer une autorité nationale de régulation regroupant les organes de régulation : ARM, ARMP, ARTP et CRSE

Proposition 5

Élire les députés au scrutin majoritaire à deux tours. Limiter le nombre de députés à 100.

Proposition 6

Renforcer l'indépendance organique et fonctionnelle de la justice.

Proposition 7

Créer une Cour Constitutionnelle de 7 membres. Elle sera la plus haute juridiction de l'État et garantira la constitutionnalité des lois et des engagements internationaux, des conflits de compétence entre l'Exécutif et le Législatif.

Proposition 8

Réduire la forte emprise du ministre de la justice sur le fonctionnement du parquet.

Proposition 9

Réformer le Conseil Supérieur de la Magistrature qui n'aura plus à sa tête le Président de la République. Il sera désormais composé de magistrats, du ministre de la justice, de professeurs d'Université et d'avocats, d'huissiers et de notaires.

Proposition 10

Gestion démocratique de la carrière des magistrats basés uniquement sur le mérite avec un système transparent de notation des magistrats.

I.1.2 Bonne gouvernance

Proposition 11

Nommer les directeurs généraux de certaines agences et sociétés nationales par appel à candidature.

Proposition 12

Veiller à l'effectivité de la déclaration de patrimoine des personnes assujetties à l'entrée et à la sortie pour permettre un contrôle parlementaire de conformité.

Proposition 13

Normaliser les recrutements civils et militaires et les avancements selon les principes républicains de transparence, de mérite et d'équité.

Proposition 14

Renforcer l'efficacité de l'administration publique avec une obligation de résultats pour les fournisseurs de services public.

Proposition 15

Établir un système d'incompatibilité pour empêcher l'implication partisane des titulaires de hautes fonctions dans la vie politique.

Proposition 16

Réduire le train de vie de l'État pour une meilleure redistribution des ressources publiques vers les secteurs prioritaires et pour un renforcement des politiques de stratégies de réduction de la pauvreté.

Proposition 17

Lutter efficacement contre la corruption (à enlever et y mettre une proposition validée de Stéphane

Proposition 18

Assurer une utilisation optimale des ressources du pays.

Proposition 19

Sanctionner lourdement toute faute de gestion.

Proposition 20

Assainir et moraliser la vie politique par l'élaboration d'un Code de Conduite régissant les rapports entre partis politiques pour une protection et un meilleur fonctionnement des institutions de la République, notamment le Parlement.

Proposition 21

Affirmer et faire respecter la primauté de l'État sur les partis en engageant les formations politiques à intégrer cette dimension dans leurs statuts et règlements intérieurs.

I.1.2 Bonne gouvernance

Proposition 22

Éduquer à la citoyenneté et développer le sens civique.

Proposition 23

Instaurer une charte du citoyen.

Proposition 24

Exiger des autorités de l'État une conduite exemplaire dans le respect des lois et règlements, et surtout dans la gestion des affaires publiques.

Proposition 25

Vulgariser et renforcer le service civique national.

Proposition 26

Rendre obligatoire le service militaire.

Proposition 27

Créer des camps de vacances regroupant les jeunes des différentes régions.

Proposition 28

Rendre obligatoire l'éducation à la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

I.2 Sécurité et Diplomatie

I.2.1 Sécurité

Proposition 29

Augmenter les effectifs et les équipements de nos forces de défense et de sécurité notamment celles qui ont en charge la surveillance de nos frontières aujourd'hui assez poreuses aux différents trafics.

Proposition 30

Utiliser les agents retraités des forces de défense et sécurité comme agents de renseignements de proximité dans leurs localités d'origine ou de résidence.

Proposition 31

Renforcer la formation des forces de défense et de sécurité pour une meilleure collaboration avec les populations.

Proposition 32

Densifier le maillage du territoire national par l'implantation de brigades et de postes de gendarmerie surtout dans les zones frontalières avec les pays limitrophes pour lutter contre les bandes armées et renforcer les postes de police de proximité dans les centres urbains.

Proposition 33

Mettre en œuvre un programme de lutte contre le vol de bétail et renforcer les sanctions pénales.

Proposition 34

Densifier le réseau d'éclairage public pour mieux assurer la sécurité dans les villes et villages.

Proposition 35

Donner à la protection civile une place de choix dans notre politique de sécurité. Les victimes d'inondations, d'accidents de la route, d'incendies et de toutes autres calamités seront mieux prises en charge.

Proposition 36

Participer activement à l'effort international de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la piraterie.

Proposition 37

Améliorer la surveillance des eaux territoriales pour la protection des ressources halieutiques et la sécurité nationale.

I.2 Sécurité et Diplomatie

I.2.1 Sécurité

Proposition 38

Consolider les efforts entrepris dans le domaine numérique et consacrer des ressources humaines et technologiques suffisantes pour préparer le Sénégal au combat dans l'espace numérique, notamment en dotant la Marine nationale et l'Armée de l'air de moyens adaptés et suffisants.

Proposition 39

Doter notre système de renseignement de capacités stratégiques et renforcer la coordination de nos services de renseignement afin de les rendre plus efficaces.

Proposition 40

Développer l'esprit de défense, patriotique et civique de tout détenteur de pouvoir au sein de la république (exécutif, législatif et judiciaire) pour mieux asseoir une république des valeurs.

Proposition 41

Création du corps des volontaires de la sécurité et de la protection civile, payés à la tâche.

I.2.2 Diplomatie

Proposition 42

Renforcer l'influence diplomatique de notre pays.

Proposition 43

Définir une politique étrangère adossée à nos intérêts stratégiques.

Proposition 44

Choisir nos meilleurs diplomates qui seront déployés, en priorité, dans les pays limitrophes pour promouvoir la politique de bon voisinage et l'intégration africaine qui seront le socle de notre politique étrangère.

Proposition 45

Rationaliser la carte diplomatique du Sénégal.

Proposition 46

Définir et mettre en œuvre une stratégie visant à promouvoir les Sénégalais dans les organisations internationales.

Proposition 47

Instituer une rencontre annuelle entre le Président et les cadres sénégalais occupant des fonctions à l'international.

Proposition 48

Utiliser l'influence internationale des chefs religieux dans la diplomatie.

Proposition 49

Renforcer les relations de bon voisinage avec les pays limitrophes par la promotion de l'intégration économique et la sécurité sous-régionale.

Proposition 50

S'appuyer sur les liens culturels des ethnies de la sous-région pour une meilleure intégration des peuples en vue d'asseoir une paix durable.

Proposition 51

Mettre en œuvre de façon optimale la Zone de Libre Échange Continentale (ZLECAF).

Proposition 52

S'abstenir d'un retrait unilatéral du Sénégal du franc CFA

Proposition 53

Encourager, renforcer et accélérer le processus de création de la monnaie commune de la CEDEAO

Proposition 54

Faire de la monnaie commune de la CEDEAO l'alternative exclusive au déperissement organique du franc CFA

I.3 Décentralisation et foncier

I.3.1 Décentralisation

Proposition 55

Faire les assises de la décentralisation

Proposition 56

Mettre en place l'acte IV de la décentralisation

Proposition 57

Revenir à la régionalisation

Proposition 58

Allouer au moins un milliard de FCFA par an à chaque Commune comme investissement

Proposition 59

Consacrer au minimum 60 % des investissements publics en faveur des territoires hors Région de Dakar

I.3.2 Foncier

Proposition 60

Immatriculer intégralement les terres du domaine national

Proposition 61

Allouer et gérer de façon équitable les ressources foncières

Proposition 62

Doter le pays d'un plan géomatique national, véritable outil de Développement et de décision

Proposition 63

Appliquer les recommandations de de la CNRF



I.3.3 Casamance

Proposition 64

Consolider la paix, la réconciliation et l'insertion des anciens combattants.

Proposition 65

Accélérer le développement économique de la Casamance (désenclavement, développement des infrastructures, exploitation optimale des vallées rizicoles etc.)

Proposition 66

Réglementer strictement la coupe du bois et lutter contre la déforestation.

I.4 Aménagement du territoire

I.4.1 Hydraulique et assainissement

Proposition 67

Mettre en place un programme structurel destiné à résorber le déficit d'approvisionnement en eau potable dans les villes et villages

Proposition 68

Réaliser des ouvrages aptes à lutter efficacement contre la salinisation des nappes phréatiques et des cours d'eau.

Proposition 69

Promouvoir l'assainissement autonome et collectif dans toutes les localités.

Proposition 70

Réguler le secteur de l'hydraulique avec la fin du monopole privé et l'ouverture à deux opérateurs au moins.

Proposition 71

Mettre en place l'observatoire de l'eau

Proposition 72

Restaurer le système d'assainissement

Proposition 73

Adopter un modèle d'assainissement intelligent et utile à l'agriculture et au secteur énergétique

I.4.2 Urbanisme et habitat

Proposition 74

Réaliser un programme intégré de modernisation des chefs-lieux de département.

Proposition 75

Réorganiser, redynamiser, doter de moyens logistiques et humains les différents services d'aide à la décision.

Proposition 76

Construire des logements sociaux suffisants dans toutes les communes par retour à la vocation sociale de la SICAP et de la SN HLM.

Proposition 77

Redynamiser les zones d'aménagement concertée

I.5 Diaspora

Proposition 78

Mettre en place pour la Diaspora une Banque avec une direction composée des émigrés, un Fonds d'urgence humanitaire, une fondation pour le développement et des Cites.

Proposition 79

Autoriser d'importation des véhicules ayant la visite technique du pays de provenance et une contre visite du Sénégal

Proposition 80

Utiliser des actifs et retraités de la Diaspora pour la formation des jeunes au Sénégal

Proposition 81

Diligenter le renouvellement des papiers avec une application pour des procédures en ligne

Proposition 82

Impliquer la Diaspora dans la gestion publique

Proposition 83

Favoriser les pays qui traitent le mieux les sénégalais dans l'octroi des marchés publics.

AXE II ECONOMIE

II.1 Souveraineté alimentaire

II.1.1 Agriculture

Proposition 84

Réaliser les infrastructures hydroagricoles nécessaires pour accroître et diversifier les productions agricoles avec la création des milliers de fermes.

Proposition 85

Assurer un fonctionnement optimal des différentes chaînes de valeur agricoles (de la fourche a la fourchette) avec un accent particulier sur la transformation sur place.

Proposition 86

Mettre en place des agrovilles afin d'attirer les jeunes vers l'agriculture.

Proposition 87

Mettre en place, dans chacune des zones de Développement, d'un Office de Développement rural chargé :

- D'assister et d'encadrer les agriculteurs en termes de formation, de recherche et de vulgarisation des savoirs et savoir-faire, d'accès aux financements. A ce titre, une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes ;
- De réaliser et de relever le niveau des infrastructures communautaires et des services de base ;
- De renforcer institutionnellement les organisations paysannes pour en faire de véritables partenaires de l'Etat dans sa démarche de modernisation de l'agriculture
- D'assurer l'encadrement technique et la labélisation des produits agricoles ;
- De développer une logistique agricole nationale intégrée (achat de semence et d'engrais - stockage et conditionnement, distribution- stockage et conservation récolte puis exportation).

Proposition 88

Renforcer les institutions de recherches (ISRA, Universités etc) et créer une banque des semences certifiées.

Proposition 89

Mettre à la disposition des petits exploitants agricoles de l'engrais par l'Installation de 6 unités régionales de fabrication d'engrais composé pour chaque type de sol au Sénégal.

Proposition 90

Engager l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) à travailler pour améliorer les techniques de transformation, le développement de techniques de conservation et des types de conditionnements adaptés afin de développer le label « made in Sénégal » des produits agricoles qui répondront aux normes internationales.

Proposition 91

Mettre en œuvre une stratégie de régénération et de fertilisation des sols dégradés pour favoriser l'extension des surfaces cultivables et une amélioration des rendements des cultures ; avec comme objectif la diminution du taux d'acidification et de salinisation des sols associée à une véritable politique de distribution des intrants.

Proposition 92

Renforcer le dispositif de conseil agricole en apportant le paquet technologique approprié aux différents segments de chaque filière. Une attention particulière sera accordée à une stratégie d'appui à la commercialisation et au développement de l'agro-industrie notamment par rapport à la transformation des produits agricoles.

Proposition 93

Faire un choix des filières (productions et activités) à forte valeur ajoutée à appuyer en priorité : Cultures céréalières, maraîchères, fruitières et florales, arachide, élevage (production de viande, lait, œufs et autres produits divers).

Proposition 94

Procéder à une structuration subséquente des institutions et organismes de développement rural.

Proposition 95

Mettre en œuvre une politique d'accès aux crédits agricoles adaptés à chaque type d'opération (production, transformation, commercialisation, multiplication et distribution, aménagements, équipements et infrastructures) adossés à des fonds de garantie, de calamité et de bonification sans oublier la valorisation du foncier. L'accent sera mis aussi sur l'amélioration des conditions d'accès et le développement du crédit de proximité (mutualisation du crédit). Le renforcement des structures des femmes sera opéré pour consolider les acquis et favoriser l'éclosion de talent féminin.

Proposition 96

Harmoniser, fusionner et renforcer les différents fonds d'appui au secteur agricole pour les services et la recherche agricole.

Proposition 97

Institutionnaliser et renforcer les Fonds de garantie agricole, de calamités et de bonification des intérêts ; mettre en place : (i) un Fonds spécifique ; (ii) une politique de crédit agricole adapté et ; (iii) un fonds souverain dédié au financement de la campagne agricole.

Proposition 98

Mettre en place un programme de maîtrise de l'eau par la transition, à partir de bassins de rétention et des lacs artificiels qui permettra une couverture de tout le territoire en eau pour l'agriculture car le Sénégal dispose de ressources en eaux souterraines qui peuvent nous garantir une réserve en eau assez importante

Proposition 99

Mettre en place une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui va donner aux populations le pouvoir de contrôler la gestion de leur foncier.

Proposition 100

Rassembler les chefs de villages, les responsables des différents groupements et associations de la zone ainsi que les autorités administratives autour d'une entité : l'Assemblée générale qui constituera obligatoirement une « commission des marchés », pour examiner les différentes offres faites au conseil rural.

Proposition 101

Renforcer la collaboration entre ANIDA et PRODAC pour mettre en place un programme de milliers de petites fermes et utiliser les DAC comme centre de formation des entrepreneurs agricoles (un DAC par région).

II.1.2 Élevage

Proposition 102

Promouvoir l'entreprenariat en élevage par l'organisation des acteurs, leur formation et leur faciliter l'accès au crédit.

Proposition 103

Promouvoir la mise en place de coopératives d'éleveurs.

Proposition 104

Multiplier les unités pastorales pour sécuriser le foncier pastoral et améliorer les conditions de la vie pastorale.

Proposition 105

Mettre en place un programme annuel de lutte contre les feux de brousse en vue de préserver les pâturages, aliment essentiel du cheptel. Ce programme sera financé par le budget de l'état et consistera en la réalisation de pare-feu dans toute la zone sylvopastorale y compris le Ranch Djibo Leyti Ka, l'augmentation des équipes d'intervention et l'achat d'équipements de secours en cas de nécessité.

Proposition 106

Mailler toute la zone sylvopastorale et les zones d'accueil de la transhumance d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, mares, aires de repos, parcs à vaccination).

Proposition 107

Identifier, construire et sécuriser les parcours du bétail.

Proposition 108

Mettre en place des cadres de concertation à l'échelle des départements entre éleveurs et agriculteurs pour une bonne application de toutes les lois touchant l'espace pastoral.

Proposition 109

Mettre en place un programme d'infrastructures de valorisation et de mise en marché des produits animaux (abattoirs, foirails, tanneries, etc...).

Proposition 110

Mettre en place à l'échelle nationale une brigade de gendarmerie spécialisée dans la lutte contre le vol de bétail avec des moyens adéquats et suffisants.

Proposition 111

Améliorer génétiquement notre cheptel bovin par l'importation annuelle de 2 000 mâles de race Gouzéra sur une période de 5 ans avec une subvention de 75%.

Proposition 112

Améliorer génétiquement notre cheptel ovin par l'introduction à grande échelle de mâles Ladoum dans les fermes familiales.

Proposition 113

Améliorer les conditions d'accès des éleveurs à l'insémination artificielle de leur cheptel.

Proposition 115

Confirmer la vocation pastorale du Ranch Djibo Leyti Ka et le doter d'un modèle de gestion performant.

Proposition 116

Inciter et accompagner le secteur privé national à mettre en place des fermes d'élevage pour la production viande (bovins/ovins/caprins pour la consommation courante et la Tabaski) et de lait (bovin).

Proposition 117

Réorienter le Fonds de Stabulation (Fonstab) vers la production.

Proposition 118

Mettre en œuvre le Programme de Relance de l'Aviculture Sénégalaise (PRAVIS) pour accroître et sécuriser la filière avicole.

Proposition 119

Appuyer l'aviculture traditionnelle importante source de revenus pour les femmes rurales.

Proposition 120

Inciter et accompagner le secteur privé national à investir dans les infrastructures de production des œufs à couver (OAC).

Proposition 121

Assurer un maillage complet du pays en techniciens et améliorer leurs conditions de travail.

Proposition 119

Appuyer l'aviculture traditionnelle importante source de revenus pour les femmes rurales.

Proposition 120

Inciter et accompagner le secteur privé national à investir dans les infrastructures de production des œufs à couver (OAC).

Proposition 121

Assurer un maillage complet du pays en techniciens et améliorer leurs conditions de travail.

Proposition 122

Mettre en place un fonds spécifique destiné à financer les différents segments des filières de l'élevage.

Proposition 123

Augmenter le budget dédié à la prophylaxie des maladies infectieuses du cheptel et élargir la subvention de la vaccination contre les maladies émergentes.

Proposition 124

Éradiquer la peste des petits ruminants d'ici 2030.

Proposition 125

Renforcer le système national de surveillance épidémiologique.

II.1.3 Pêche

Proposition 126

Promouvoir une gestion durable, la régénération et la résilience des secteurs halieutiques.

Proposition 127

Développer des chaînes de valeur de biens et services halieutiques, maritimes et écosystémiques.

Proposition 128

Promouvoir la pêche continentale, la pisciculture et l'aquaculture paysannes.

Proposition 129

Mettre en place des instruments financiers adaptés aux besoins de la nouvelle politique d'économie bleue et de pêche du Sénégal.

Proposition 130

Instituer une véritable licence de pêche artisanale pour préserver les droits et intérêts des communautés de la pêche artisanale pour l'accès à la ressource.

Proposition 131

Renforcer les capacités de recherche et d'évaluation des stocks du nouvel Institut de Recherche Océanographique et de la Pêche du Sénégal qui sera créé.

Proposition 132

Encourager la cogestion et la gouvernance participative des ressources marines et côtières.

Proposition 133

Accentuer la mise en place effective des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) dans tous les sites de pêche pour assurer l'implication de tous les acteurs dans la gouvernance locale du secteur de la pêche. Les CLPA verront leurs prérogatives élargies et leurs décisions avoir force de loi car l'autorité administrative déconcentrée, les forces de l'ordre seront mieux impliquées.

Proposition 134

Généraliser l'immatriculation, la géolocalisation et l'assurance pour toutes les pirogues de pêche artisanale et en faire des conditions nécessaires pour avoir une licence de pêche artisanale.

Proposition 135

Faire du respect des normes de sécurité à bord de toutes les pirogues de pêche artisanale avec notamment le port obligatoire de gilet de sauvetage des équipages. Le respect des normes de sécurité sera une obligation non dérogoratoire pour tous les navires qui évoluent dans notre espace maritime et dans les eaux continentales.

Proposition 136

Professionnaliser acteurs de la pêche, afin qu'ils intègrent les nouvelles exigences de durabilité, d'efficience et de résilience.

Proposition 137

Augmenter le nombre d'Aires Marines Protégées (AMP) et de renforcer leur rôle dans la conservation des ressources marines et côtières.

Proposition 138

Réviser les codes de la pêche (maritime et continentale) et le code de l'environnement pour les mettre à jour face aux enjeux de gestion durable et de résilience de notre espace maritime, surtout dans le contexte d'exploitation des hydrocarbures offshore et de toutes les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes et côtiers : érosion côtière, pollution, impacts du changement climatique etc.

Proposition 139

Mettre en place un fonds de compensation alimenté par les compagnies pétrolières et gazières pour les préjudices subis par la pêche.

Proposition 140

Veiller à ce que les compagnies qui exploitent les hydrocarbures offshore participent au financement et à la mise en place du Trust-Fund (Blue Bond) qui vise à réaliser les financements nécessaires pour une gestion durable de l'environnement et des écosystèmes marins.

Proposition 141

Instituer les droits fonciers maritimes avec la territorialisation de l'espace maritime et côtier et la mise en place de concession de droits d'accès, tout en privilégiant l'antériorité et la primauté des droits des communautés de pêche côtières et marines.

Proposition 142

Rendre obligatoires les plans d'aménagements et de gestion pour toutes les principales pêcheries du Sénégal en plus de l'application effective de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches et de l'environnement marin.

Proposition 143

Renforcer les infrastructures de protection des zones côtières et autres zones sensibles de pêche pour lutter contre l'avancée de la mer, l'érosion côtière et les autres effets néfastes du changement climatique.

Proposition 144

Construire des digues anti-sel et le reboisement des zones de mangrove.

Proposition 145

Prendre des mesures immédiates pour la reconstitution et l'exploitation des algues et des herbiers, de façon concertée et participative avec les communautés de pêche artisanale et les scientifiques.

Proposition 146

Renégocier les accords de pêche avec la Mauritanie, le Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Leone pour disposer de quotas de pêche plus importants et délocaliser sur une période les surcapacités de pêche du Sénégal.

Proposition 147

Mettre en place des aides et des dispositifs d'appui pour inciter à la valorisation des ressources halieutiques et la satisfaction du marché national et du marché régional (africain) qui reste une priorité commerciale, tout en développant les exportations de produits à haute valeur ajoutée sur les marchés européen, asiatique et américain.

Proposition 148

Appuyer la création de milliers de GIE dans la distribution du poisson, qui vont générer des dizaines de milliers d'emplois dans le segment post captures de la pêche en zone continentale.

Proposition 149

Appuyer d'avantage la transformation artisanale pour l'utilisation de technologies propres et modernes et surtout sécuriser les métiers de la transformation artisanale et le savoir-faire des femmes sénégalaises dans ce domaine.

Proposition 150

Assainir les filières des industries de pêche du Sénégal aussi bien les établissements à terre, les structures connexes (entrepôts frigorifiques, fabriques de glaces, laboratoires et moyens de transports etc.) et les armements de pêche industrielle.

Proposition 151

Préserver, renforcer et accompagner la pêche industrielle sénégalaise pour en faire un des fleurons de l'économie du Sénégal.

Proposition 152

Favoriser l'exploitation des autres ressources marines et côtières que recèle l'espace maritime sénégalais et qui demeurent encore sous- exploitées. Il s'agit essentiellement des algues et herbiers et de ressources marines rares exploitables qui ont un marché international certain.

Proposition 153

Valoriser les autres services écosystémiques de l'océan dans le cadre du transport maritime, des ports, du commerce, du tourisme, du sport ou de la culture.

Proposition 154

Accélérer la réalisation du port minéralier de Bargny/Sendou pour décongestionner le port de Dakar.

Proposition 155

Diversifier les filières de la pêche et des transports maritimes vers les nouveaux métiers adaptés à l'économie bleue et les énergies marines renouvelables.

Proposition 156

Proposer des offres de transport fiables et compétitives en donnant aux ports une dimension plus commerciale, en diversifiant les trafics, en mettant en place un véritable guichet unique portuaire, la généralisation de l'auto- liquidation de la TVA, la dématérialisation et la simplification des procédures douanières et portuaires qui sont des éléments prioritaires pour améliorer la rapidité du passage portuaire.

Proposition 157

Développer l'aquaculture paysanne avec de petites et moyennes entreprises agricoles capables de mener des activités intégrées, d'aquaculture, d'agriculture et d'élevage.

Proposition 158

Mettre en place des incitations pour favoriser la création de bassins aquacoles dans les fermes agricoles.

Proposition 159

Créer des unités de production d'alevins et d'aliments nécessaires pour le développement de l'aquaculture.

Proposition 160

Mettre en place un programme de modernisation de la pêche artisanale et passer des quais de pêche aux ports de pêche avec des unités de conservation.

II.1.4 Industries agro-alimentaires

Proposition 161

Définir les secteurs stratégiques prioritaires

Proposition 162

Redynamiser la filière agro-alimentaire par la mise a niveau du secteur Informel Agricole

Proposition 163

Favoriser l'installation de grandes unités de transformation de produits agricoles et moderniser celles déjà existantes telles que SONACOS.

Proposition 164

Créer une zone industrielle par région pour la transformation des produits agricoles

Proposition 165

Favoriser le transfert de technologies à travers les partenariats

Proposition 166

Création de Centrales d'Achat régionales pour garantir un écoulement rapide des produits

II.2 Energie et Environnement (2)

II.2.1 Energie

Proposition 167

Réaliser un programme, à court terme, de renouvellement et d'extension du réseau pour atteindre l'électrification universelle.

Proposition 168

Mettre en œuvre un programme national d'économie d'énergie.

Proposition 169

Accroître progressivement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Proposition 170

Mettre en place un programme national de panneaux solaires domestiques intégrés au réseau, faisant du client un producteur d'électricité.

Proposition 171

Encourager et renforcer l'intégration énergétique dans la sous-région.

Proposition 172

Accélérer la stratégie gaz to power afin de diminuer les tarifs de l'électricité.

Proposition 173

Développer un écosystème dans les industries pétrochimiques en s'appuyant sur la production de pétrole et de gaz.

Proposition 174

Renforcer les parts des entreprises sénégalaises dans les marchés de l'exploitation du pétrole en s'appuyant sur la loi sur le contenu local et en offrant des fonds de garantie à ces entreprises.

Proposition 175

Renforcer et élargir les filières de formation offrant des emplois dans l'exploitation du pétrole et du gaz.

Proposition 176

Renforcer PETROSEN pour en faire un acteur majeur de l'industrie pétrolière et gazière dans le moyen terme.

II.2.2 Environnement

Proposition 177

Renforcer la stratégie nationale de gestion et de mise en valeur des déchets.

Proposition 178

Améliorer le plan national de protection du littoral.

Proposition 179

Délocaliser et/ou mettre aux normes des industries et activités polluantes incompatibles avec les zones d'habitations.

Proposition 180

Dépolluer et restaurer des sites affectés tels que la baie de Hann , la Falémé etc.

Proposition 181

Mettre en place une armée verte de volontaires du reboisement.

II.3 Infrastructures et désenclavement (3)

Proposition 182

Renforcer considérablement le programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier.

Proposition 183

Étendre les pistes de production dans toutes les localités pour faciliter l'écoulement de produits agricoles notamment renforcer et réhabiliter les pistes de dessertes des casiers des aménagements hydro-agricoles.

Proposition 184

Mettre sur pied un système de transport moderne couvrant l'ensemble du pays et tenant compte des besoins différenciés des personnes handicapées.

Proposition 185

Connecter les chefs-lieux de communes au réseau routier national par une route bitumée

Proposition 186

Construire un réseau autoroutier et routier hiérarchisé pour interconnecter les régions et les départements par des autoroutes ou des voies rapides.

Proposition 187

Moderniser et densifier le réseau de voies ferrées pour une meilleure intégration du territoire.

Proposition 188

Dédoublage du pont Faidherbe de Saint-Louis.

Proposition 189

Accélérer la construction du port sec de Tambacounda pour en faire une véritable plateforme logistique sous-régionale.

Proposition 190

Développer l'interconnexion entre le TER, le BRT et DDD.

II.4 Fiscalité (4)

Proposition 191

Etablir un nouveau régime fiscal pour les secteurs agricoles, foncières et immobilières : il s'agit d'activités en plein essor et qui constituent de véritables niches fiscales. Avec le développement de l'agro business et le boom immobilier et foncier, il existe un réel potentiel à exploiter.

Proposition 192

Mettre en œuvre une nouvelle fiscalité pour les services financiers, les assurances et les télécommunications : malgré le dynamisme des secteurs ci-dessus cités, la fiscalité y afférente est encore très faible. L'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques devrait passer par une nouvelle fiscalité par les dits secteurs.

Proposition 193

Concevoir une nouvelle fiscalité pétrolière, gazière et extractive: avec les immenses potentialités et les découvertes récentes, il urge de réfléchir à une véritable fiscalité de l'industrie extractive, pétrolière et gazière. Le potentiel pétrolier, minier et gazier offre d'immenses niches fiscales pour les finances publiques du Sénégal.

Proposition 193

Revoir le système de la double Taxation des entreprises avec l'accord bilatéral avec la France

Proposition 194

Concevoir une nouvelle fiscalité verte : avec le développement de l'économie verte et les contraintes liées à la nécessité d'assurer un développement économique durable et écologiquement soutenable, il urge de mettre en place une véritable fiscalité verte avec la mise en œuvre du principe pollueur-payeur.

Proposition 195

Etablir une fiscalité pour la santé publique (tabac, corps gras alimentaire, alcool, produits cosmétiques etc.) :

Il s'agit d'assurer la protection de la santé des populations par une fiscalité propre aux produits ayant une certaine incidence sur la santé publique, mais également une meilleure mobilisation des recettes fiscales.

Proposition 196

Mettre en place une fiscalité adaptée au secteur informel : le secteur informel, qui polarise beaucoup d'acteurs et très insuffisamment fiscalisé, est une importante niche fiscale à explorer par une politique d'élargissement de l'assiette.

Proposition 197

Initier une fiscalité locale pour l'autonomisation des collectivités territoriales : dans le contexte de l'approfondissement de l'Acte III de la décentralisation, il est important de mettre en place une véritable fiscalité locale afin de faire de l'autonomie de gestion des Collectivités territoriales une réalité.

II.5 Emploi des jeunes (5)

Proposition 198

Mettre en place un programme de formation massive, pratique et décentralisée des jeunes en adéquation avec les besoins et opportunités locales (agriculture, élevage, pêche, tourisme, transport).

Proposition 199

Développer la formation technique en milieu rural, en vue de la professionnalisation des organisations communautaires de base essentiellement composées de jeunes comme les ASC.

Proposition 200

Créer et développer des pôles industriels adossés sur les chaînes de valeurs agricoles et minières pour une création massive d'emplois pour les jeunes .

Proposition 201

Augmenter les fonds d'accompagnement des jeunes pour la création d'entreprise dans les domaines suivants : agro-business, transformation et exportation de produits halieutiques, mécanique, menuiserie, inventions technologiques, etc.

Proposition 202

Renforcer l'accès des jeunes au crédit en tenant compte de l'égalité de chance et mettre en place des mécanismes simples et accessibles impliquant le secteur privé et la Diaspora.

Proposition 203

Mettre en œuvre les réformes et les projets concourant à promouvoir l'agriculture, l'élevage et la pêche qui sont des secteurs pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes.

Proposition 204

Développer la culture entrepreneuriale des jeunes en les encourageant à la création d'entreprise. Améliorer l'accompagnement à travers les instruments de soutien de financements (fonds d'accompagnements) mis en place et surtout en milieu universitaire.

Proposition 205

Libéraliser davantage certaines professions (avocats, notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.) pour absorber les étudiants qui sont dans ses filières.

II.6 Tourisme et Artisanat (6)

II.6.1 Tourisme

Proposition 206

Augmenter considérablement le nombre de lits.

Proposition 207

Concevoir un plan de développement d'un e-tourisme efficace au niveau de l'administration centrale et locale.

Proposition 208

Reconquérir les marchés émetteurs et les pays à forts potentiels en diversifiant qualitativement les sources d'émission de touristes et en positionnant le tourisme sénégalais au cœur des nouveaux marchés.

Proposition 209

Réaliser des études plus approfondies de chaque filière touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants, via le partenariat public privé pour une optimisation des potentialités du Sénégal.

Proposition 210

Labelliser et développer le tourisme vert à travers la mutualisation de l'expertise des techniciens, des parcs nationaux et des différentes agences et directions rattachées au ministère du tourisme et des transports aériens.

Proposition 211

Établir un cadre stratégique pour le développement du tourisme solidaire.

Proposition 212

Favoriser l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs nationaux et appuyer les promoteurs touristiques respectueux de l'environnement et capables d'exalter la fierté des populations locales pour la valorisation naturelle.

Proposition 213

Faciliter le parcours-client des touristes lors de sorties en ville et assurer leur sécurité.

Proposition 214

Valoriser les sites de notre patrimoine historique en créant des ouvrages et des parcours susceptibles d'offrir une bonne représentation de nos héros et héroïnes qui ont marqué notre histoire (Caytu pour Cheikh Anta Diop, Dekheulé pour Lat Dior Diop, Ndeer pour les femmes de Ndeer, Cabrousse pour Aline Siteo, Rip pour Maba Diakhou Ba, etc.).

Proposition 215

Élever les stars de la musique, du basket, du football évoluant dans des championnats internationaux au rang d'ambassadeurs du tourisme capables de vendre la destination dans leur club, ville, et pays d'évolution.

Proposition 216

Améliorer l'environnement, les installations et les infrastructures dans les zones à vocation touristique en les organisant, en réalisant des pistes rurales pour les désenclaver et en garantissant la sauvegarde des paysages.

Proposition 217

Programme spécial de mise aux normes internationales de villes touristiques ciblées.

Proposition 218

Développer le potentiel du tourisme religieux.

II.6.2 Artisanat

Proposition 219

Mettre en place un dispositif d'appui, de formation et d'encadrement pour permettre aux artisans de mieux accéder à la commande publique (fabrication de mobilier pour l'Administration, confection d'uniforme pour l'armée).

Proposition 220

Former et recycler les artisans avec le concours des partenaires (bailleurs de fonds, ONG,) pour les préparer davantage à la conquête des marchés extérieurs qui sont demandeurs de produits artisanaux. IL s'agit là d'apporter toute l'assistance technique requise aux entreprises artisanales en vue de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits.

Proposition 221

Mettre à la disposition des artisans, sous une forme mutualisée, des équipements de qualité en quantité suffisante pour une exploitation optimale du potentiel de production et de services que recèle l'artisanat.

Proposition 222

Créer une structure d'appui technique et financière pour faciliter le passage de l'entreprise artisanale à l'entreprise moyenne, et le passage de l'entreprise moyenne à la grande entreprise.

Proposition 223

Moderniser les Chambres des Métiers en les dotant des moyens institutionnels et matériels nécessaires tout en garantissant l'égalité et l'équité de la participation des femmes dans ces institutions.

Proposition 224

Renforcer les infrastructures d'appui aux artisans en matière de formation, de production et de commercialisation (centres et villages artisanaux, galerie d'exposition, etc.), par un ambitieux programme de construction, de réhabilitation et d'équipements.

Proposition 225

Créer, notamment dans les centres urbains, de zones d'activités artisanales pour favoriser le regroupement d'artisans et leur offrir un cadre de travail décent et sécurisé.

Proposition 226

Instituer un Fonds national d'Appui à l'Artisanat (Banque de développement) pour satisfaire les besoins des artisans en tenant compte de l'équité et de l'égalité des chances, par des financements à court, moyen et long terme.

Proposition 227

Bâtir une école d'Arts et métiers, pour avoir une main d'œuvre de qualité.

Proposition 228

Appliquer la notion de patriotisme économique en confiant la grande partie de la commande publique aux entreprises locales.

Proposition 229

Encourager une politique de substitution des importations.

II.7 Économie numérique (7)

Proposition 230

Améliorer le cadre juridique et institutionnel pour une gestion efficiente et efficace du Secteur Numérique.

Proposition 231

Accélérer la transformation numérique de l'administration avec la généralisation de la digitalisation des procédures dans les secteurs prioritaires pour une gestion efficiente des demandes des usagers auprès des services de l'état.

Proposition 232

Développer les filières de formation sur les technologies émergentes (big data, cloud, IA, IOT) en axant la formation sur des modules techniques privilégiant l'employabilité (Apps développeur et Design ; Drones Operateur ; Blockchain analystes ; SEO spécialistes/Marketing digital ; Social Media manager etc. pour disposer d'une main d'œuvre prête à remplir durablement les rôles dans les fonctions de support technique.

Proposition 233

Nouer des partenariats gagnant-gagnants avec les Majors dans le domaine des TIC pour la certification des compétences et la taxation des services (Microsoft, Google, Amazon, Facebook, Oracle, etc.).

Proposition 234

Tendre vers la souveraineté numérique en développant l'infrastructure nationale de la gestion du Parc Numérique ainsi que la gestion de la certification électronique.

Proposition 235

Développer le Cloud public avec les DataCenters pour l'hébergement des données de l'administration publiques et les sociétés privées pour plus de fiabilité de maîtrise de sécurité sur fond d'engagement durable et une meilleure gestion des risques.

Proposition 236

Développer les réseaux d'accès Fixe, Mobiles et Internet Haut débit pour rendre plus accessible les opportunités offertes par les Tics et faciliter le droit d'accès à l'information et réduire les inégalités numériques.

Proposition 237

Promouvoir les Fournisseurs d'accès internet (FAI), les prestataires de services à valeur ajoutée et autres acteurs incontournables de l'écosystème afin qu'ils participent activement à l'expansion rapide de l'économie numérique en accompagnant les stratégies sectorielles dans divers domaines (santé, éducation, agriculture, transport, élevage, pêche, sport ...) et sur toutes les chaînes de valeur

Proposition 238

Renforcer et sécuriser la connectivité numérique de notre pays par la diversification des partenariats avec d'autres acteurs internationaux câble optique sous-marin.

Proposition 239

Augmenter les pouvoirs et les domaines d'intervention du Régulateur (ARTP) pour une gestion optimale et de l'utilisation des spectres des bandes de fréquences radios ;

II.8 Promotion du Secteur Privé National (8)

Proposition 240

Renforcer la qualité du dispositif fiscal pour une meilleure justice fiscale ;

Proposition 241

Améliorer l'environnement et le climat des affaires.

Proposition 242

Faciliter l'accès au foncier et alléger les droits dus au titre de l'occupation de dépendances du domaine privé de l'Etat.

Proposition 243

Renforcer le dispositif d'appui au secteur privé et les capacités des PME/PMI.

Proposition 244

Professionnaliser le secteur informel à travers une formalisation graduelle

II.9 Secteur Informel (9)

Proposition 245

Mettre en place une structure dédiée à la formation et en appuis-conseils

Proposition 246

Accentuer la formation des acteurs par des cours d'alphabétisation fonctionnelle et des principes de base de gestion.

Proposition 247

Démultiplier les centres de formation artisanale dans les départements.

Proposition 248

Aménager de sites dédiés au secteur informel.

Proposition 249

Mettre en place une protection sociale pour le secteur informel.

AXE III Capital Humain

III.1 Santé

Proposition 250

Promouvoir les mutuelles de santé et l'assurance maladie pour atteindre une couverture médicale optimale.

Promouvoir la mobilisation et l'engagement communautaire pour faire adopter des comportements sains afin d'éviter et/ou de réduire l'apparition de maladies chroniques

Proposition 251

Créer un Service de Gestion Sanitaire et Social (SGSS) en fusionnant la délégation générale à la protection sociale et l'agence de la couverture maladie universelle.

Proposition 252

Améliorer la gestion des services d'urgences, Encourager la formation de spécialistes, en particulier les urgentistes.

Proposition 253

Mettre en place des pôles régionaux de santé (comme les régions médicales). Ces pôles vont s'articuler autour de 5 grands axes qui reflètent très sensiblement le découpage administratif du Sénégal :

- L'axe Tambacounda – Kédougou – Bakel ;
- L'axe Saint-Louis – Matam – Louga ;
- L'axe Ziguinchor – Kolda – Sédhiou ;
- L'axe Dakar – Thiès ;
- l'axe Diourbel – Kaolack–Fatick – Kaffrine.

Proposition 254

Élaborer un plan de constructions d'infrastructures sanitaires pour parvenir dans les 10 ans, à (i) au moins un hôpital régional de niveau 3 dans chaque région, (ii) au moins un hôpital de niveau 2 dans chaque département, et (iii) un hôpital de niveau 1 ou un centre de santé.

III.2 Éducation

Proposition 255

Créer un conseil supérieur de l'éducation présidé par le Président de la République.

Proposition 256

Instaurer un cadre permanent de dialogue et de concertation regroupant tous les acteurs de l'école.

Proposition 257

Valoriser la fonction enseignante et réduire les délais de gestion des carrières et de paiements des rappels.

Proposition 258

Élaborer une politique de construction, d'entretien et d'équipement des établissements scolaires en adéquation avec la Nouvelle Carte Scolaire et Universitaire, dans le double objectif de moderniser et d'améliorer les conditions de travail des élèves et du corps enseignant et d'atteindre la scolarisation universelle.

Proposition 259

Implanter au niveau des différents échelons territoriaux de centres d'apprentissage et de formation professionnelle répondant aux besoins des entreprises aux fins de remédier à l'inadaptation de l'offre de formation et de mettre en cohérence l'enseignement qualifiant aux besoins nouveaux du marché de l'emploi (Passerelles vers la formation professionnelle au primaire, au moyen et au secondaire).

Accélérer du Processus de reconnaissance juridique et de la modernisation avec une amélioration quantitative.

Proposition 260

Améliorer l'enseignement de l'informatique, au niveau de tous les ordres d'enseignement (de la maternelle à l'université), mais également dans la formation professionnelle. Un véritable programme d'équipement en ressources informatiques sera élaboré et mis en œuvre à cet effet.

Généraliser l'éducation religieuse et plurielle dans tous les cycles d'enseignements

Proposition 261

Mettre en place le programme « Maternelle pour tous » en intégrant la case des tout-petits au niveau de la direction du préscolaire et construction de classes maternelles dans toutes les écoles primaires.

Proposition 263

Créer des Plateformes Universitaires Intégrées (PUI) au niveau de chaque région. Ces entités regrouperont des Unités de Formation et de Recherches (UFR) et des Grandes Écoles de formation de cadres moyens et supérieurs. Elles seront non seulement des cadres de formation, mais aussi de valorisation de la recherche et surtout des espaces d'incubation d'entreprises. Les filières d'enseignement et de formation dépendront des spécificités régionales.

Proposition 264

Créer quatre (4) Écoles Nationales des Sciences de l'Informatique et des biotechnologies (nord, sud, centre et est). Ces écoles qui auront en charge la formation de l'élite sénégalaise en TIC, en IA, en télécoms, data sciences et biotechnologies, doivent produire une génération de sénégalais qui positionneront notre pays dans ces domaines.

Proposition 265

Généraliser l'enseignement-apprentissage bilingue (langues nationales/français) de la Case des tout-petits jusqu'à la fin de l'élémentaire et utiliser les langues nationales au moyen et au secondaire comme LV3. Leur utilisation au niveau supérieur sera renforcée et mieux valorisée par la création de filières professionnelles et d'enseignement. Une section leur sera dédiée à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) pour la formation de professeurs de langues nationales.

L'anglais sera introduit à partir de la troisième étape (CM1/CM2) de l'élémentaire.

Proposition 266

Promouvoir l'enseignement dans les langues nationales dès la maternelle.

III.3 Culture

Proposition 267

Valoriser le patrimoine culturel national.

Proposition 268

Construire dans chaque capitale régionale un Palais de la Culture à l'effet de créer un cadre de rencontre des acteurs culturels et d'organisation d'évènements culturels.

Proposition 269

Appuyer l'organisation régulière de manifestations culturelles et intellectuelles sur tout le territoire national.

Proposition 270

Élaborer et soutenir les agendas culturels régionaux et départementaux.

Proposition 271

Construire l'école nationale des arts et mettre à niveau les centres culturels communaux.

Proposition 272

Apporter un soutien conséquent aux cultures urbaines.

III.4 Sports

Proposition 273

Élaborer une politique sportive sous forme de 3 cercles concentriques :

- Cercle 1 : 4 sports où le Sénégal peut être parmi les meilleurs mondiaux avec un plan d'investissement décennal ;
- Cercle 2 : 6 sports où le Sénégal peut être parmi les meilleurs en Afrique avec un accompagnement permettant d'être compétitifs au niveau mondial dans 10 ans ;
- Cercle 3 : les autres sports à soutenir pour les faire évoluer vers le niveau africain.

Proposition 274

Mettre en place une agence et un fonds de développement des sports.

Proposition 275

Doter progressivement toutes les capitales de région et de département d'infrastructures modernes comprenant un stade omnisports pour le football, les autres sports collectifs et pour l'athlétisme, un hippodrome et une arène.

Proposition 276

Mettre en place un système de détection précoce des talents dans toutes les disciplines sportives à l'échelle du pays.

Proposition 277

Promouvoir les bourses scolaires sportives.

Proposition 278

Créer un lycée d'excellence des sports pour y regrouper les élèves ayant un fort potentiel sportif.

Proposition 279

Créer un Bac sportif de haut niveau avec un programme plus allégé et les élèves ayant réussi l'examen seront orientés automatiquement à l'INSEPS ou à l'UFR SEFS de l'UGB qui seront modernisés et renforcés pour former les meilleurs encadreurs et les meilleurs professeurs sportifs.

Proposition 280

Soutenir la pratique du sport dans les écoles et les universités en créant une fédération pour le sport scolaire et une autre pour le sport universitaire à l'image de ce qui se fait dans les pays phares dans le domaine sportif.

Proposition 281

Réviser les valeurs originelles des ASC et de leurs structures de gestion (ONCAV, ORCAV ; ODCAV) et leur donner une nouvelle impulsion qui favorisera les loisirs, le sport et la culture pour tous.

Merci !